



# RETOUR AU TRAVAIL APRÈS UN ARRÊT DE TRAVAIL LONG

**VOTRE BROCHURE  
PRÉVENTION**

**Un/une salarié(e) souhaite reprendre le travail après un arrêt long, ce document explique comment notre équipe peut l'aider dans cette démarche.**

**[www.presoa.org](http://www.presoa.org)**

# POURQUOI ANTICIPER LA REPRISE DU TRAVAIL ?

## LES FREINS À LA REPRISE

Il est indispensable d'anticiper la reprise du travail. En effet, il existe des freins à cette reprise qu'il faut prendre en compte.

### 1/ ORDRE MÉDICAL



Fatigue



Douleur



Limitation de mouvements

### 2/ ORDRE PSYCHIQUE



Problèmes de concentration



Hypermotivité



Irritabilité



Souffrance psychologique

## LA RÉINTÉGRATION


La réintégration dans l'entreprise après un arrêt de travail long, qui a parfois duré plusieurs années, nécessite d'être **préparée avec l'employeur**.



En effet, le poste de travail peut avoir évolué et donner l'impression au ou à la salarié(e) de ne plus être à sa place. D'autre part, les relations avec les collègues peuvent s'avérer compliquées et nécessiter un **véritable dialogue**.

# COMMENT ANTICIPER ?

Pendant l'arrêt de travail, les dispositifs suivants sont mobilisables :

TYPE DE DISPOSITIF	POUR QUI ?	QUI LE SOLLICITE ?	INTÉRÊTS
<b>VISITE DE PRÉ-REPRISE</b>	Les travailleurs en arrêt de travail d'une durée de <b>plus de 30 jours</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le médecin traitant</li><li>• Le médecin du travail</li><li>• Le médecin conseil des organismes de sécurité sociale</li><li>• Le/la salarié(e)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser le maintien en emploi</li><li>• Accompagner le/la salarié(e) dans sa démarche professionnelle en lien avec son état de santé physique et psychologique.</li></ul>
<b>RENDEZ-VOUS DE LIAISON</b>	Les travailleurs en arrêt de travail d'une durée de <b>plus de 30 jours</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le/la salarié(e)</li><li>• L'employeur</li></ul>	Faire le point sur le poste de travail et réfléchir aux conditions de la reprise du salarié  Le service de prévention et de santé au travail peut se joindre à ce rendez-vous

Si le retour à l'emploi est envisageable dans un futur proche, une réflexion sera menée avec le/la salarié(e) et l'employeur sur les conditions de reprise :



## LE TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE :

La reprise pourra se faire en restant **au même poste** avec un **aménagement** possible du **temps de travail**.



## AMÉNAGEMENT TECHNIQUE DU POSTE :

L'employeur pourra également, par exemple mettre à disposition du salarié du matériel ergonomique.

Dans certains cas, le maintien au poste ne sera pas possible et il faudra envisager un **changement de poste** soit **dans la même entreprise**, soit **dans une autre entreprise**, par la mise en place de mesures de reconversion professionnelle.

## À NOTER

Après la reprise du travail, la **visite de reprise** permettra de faire le point sur les conditions d'aménagement du poste et de l'évolution de l'état de santé. Un suivi sera ensuite organisé en fonction de la situation.

# LES PROFESSIONNELS DE LA DÉMARCHE DE REPRISE

Selon les besoins, le médecin du travail va mobiliser **l'équipe pluridisciplinaire** du service de prévention et de santé au travail :



- Le ou la **technicien·ne de prévention** ou **l'ergonome** peut réaliser une étude de poste afin de proposer les aménagements nécessaires.
- Le ou la **psychologue du travail** peut aider le/la salarié(e) en cas de besoin.
- **L'infirmier·ière de santé au travail** peut participer au suivi médical par la réalisation de visites d'information et de prévention.
- **L'assistant·e de service social** peut accompagner le/la salarié(e) en l'informant sur ses droits et en l'aidant à trouver des solutions de maintien en emploi ou de reconversion professionnelle avec l'aide des différents partenaires (*Cap emploi, Transitions Pro, Inclu'Pro Formation,...*).

## LES FACTEURS DE RÉUSSITE

Plusieurs éléments sont nécessaires à la réussite de la reprise du travail après une longue maladie :

- **L'envie** de reprendre le travail du ou de la salarié(e)
- **L'anticipation** du retour au travail
- **Le suivi** après la reprise par le personnel de santé au travail.

**Le dialogue avec l'employeur est nécessaire tout au long de la démarche, car il est un acteur majeur de la réussite de la reprise du travail.**

TOUTE L'ACTUALITÉ DE LA PRÉVENTION ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX



[linkedin.com/company/presoa](https://www.linkedin.com/company/presoa)



[@Presoa\\_SPST](https://twitter.com/Presoa_SPST)



[@Presoa](https://www.facebook.com/Presoa)



Retrouvez les vidéos Présòa sur notre chaîne YouTube : [bit.ly/YouTubePresoa](https://bit.ly/YouTubePresoa)